

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Madame Pervenche Berès

4 mars 2011

Les membres du Cercle Europe et économie sociale se sont réunis pour un déjeuner de travail avec Madame Pervenche Berès afin d'évoquer les opportunités de développement que les initiatives européennes en cours pourront apporter aux acteurs de l'économie sociale.

*Le message clé de Madame Berès s'est défini autour d'une **nécessité de mobilisation accrue des acteurs de l'économie sociale afin de faire valoir leurs intérêts auprès des décideurs européens dans un contexte où « la législation européenne n'est pas faite pour l'économie sociale ».***

En énumérant les principaux obstacles à la croissance des entreprises de l'économie sociale - difficulté de réglementation en raison de la diversité/fragmentation des concepts et formes juridiques au sein des Etats membres, monopole d'initiative de la Commission, la place prédominante dans l'arène européen des grands acteurs de l'économie de marché, Madame Berès a souligné qu'il était indispensable pour les acteurs de l'économie sociale de se structurer et de s'organiser en amont de toute initiative envisagée au plan européen pour pouvoir faire passer leurs messages.

Madame Berès a assuré d'un soutien important du Parlement européen aux démarches législative ou non législative visant à renforcer les potentialités des entreprises de l'économie sociale ainsi que le montrent plusieurs initiatives : le rapport d'initiative de Madame Toia sur l'économie sociale, le rapport sur l'avenir des SSIG de Monsieur De Rossa, le nouveau mécanisme de microcrédit et, enfin, les propositions inscrites dans le nouvel acte pour le marché unique, parmi lesquelles Madame Berès a évoqué notamment celle relative à la gouvernance d'entreprises.

En ce qui concerne la déclaration 84/2010 sur les différents statuts pour les acteurs de l'économie sociale initiée par 5 députés européens en novembre dernier et adoptée en mars 2011, Madame Berès a précisé que l'initiative était positive mais qu'elle ne remplissait pas les critères de niveau et de qualité d'un député européen dont le travail est de légiférer. Vue comme un outil destiné plutôt aux citoyens, la déclaration écrite aura, d'après Madame Berès, le soutien nécessaire au Parlement même sans sa propre signature.

Madame Berès a rejoint l'avis de Monsieur Desselas selon lequel l'économie sociale avait besoin de plus de visibilité qui saura être renforcée à travers de futures initiatives telles que la gouvernance



« La législation européenne n'est pas faite pour l'économie sociale » d'où la nécessité d'une mobilisation accrue et un travail coordonné des acteurs de l'économie sociale.

Députée européenne depuis 1994, Mme Berès a présidé la commission des Affaires économiques et monétaires du Parlement européen de 2004 à 2009. Depuis 2009, elle est présidente de la commission emploi et affaires sociales.

Défendant une Europe active et solidaire, Mme Berès a participé à l'élaboration de la Charte des droits fondamentaux de l'UE et est particulièrement attachée à des sujets tels que l'harmonisation fiscale, la taxation du secteur financier, l'établissement de normes sociales minimum et l'adoption d'une directive cadre sur les services publics.

d'entreprise, la responsabilité sociale des entreprises, débats dans lesquels, les entités de l'économie sociale avaient des pratiques concrètes à partager.

L'idée de M Olivier Haertig, BPCE, de faire de l'économie sociale un laboratoire de l'innovation avec des exemples à noter aux Etats-Unis et dans d'autres pays dans le monde, a été également bien accueillie par le Cercle, qui s'est accordé sur l'importance de faire grandir le concept de l'innovation sociale. Selon Madame Berès, cela représente un objectif ambitieux étant donné que l'innovation sociale est un concept plus complexe que l'innovation technologique qui, ces dernières années, a été au cœur des priorités européennes. L'accomplissement de cet objectif réclame, parmi d'autres, un fort soutien européen au plan des projets de financements. L'idée a été partagée par Monsieur Michel Rousseau, MGEN et par Monsieur Tisserand, MAIF.

Le soutien propre apporté par les acteurs-même en termes d'organisation a été le point suivant du débat. Madame Berès a souligné que la structuration des acteurs de l'économie sociale était indispensable pour assurer une communication optimale de leur position et intérêts auprès des décideurs européens. Monsieur Dubuis, MACIF a invité un processus de réflexion sur la question de l'organisation des acteurs afin de mettre en mouvement l'économie sociale. En s'accordant avec les membres du Cercle sur l'efficacité de la coordination des acteurs ainsi et sur la souplesse des actions, Madame Berès a avancé plusieurs pistes qui sauront contribuer au développement de l'économie sociale :

1. diffuser les bonnes pratiques au plan européen
2. mettre en place des outils attractifs (sites web) pour la promotion des entreprises de l'économie sociale
3. utiliser toute opportunité politique et législative au plan européen (Nouvel acte pour le marché unique et ses propositions pour l'économie sociale, déclaration 84/2010, etc) et agir bien en amont des initiatives
4. mettre en place une stratégie intelligente de communication – organiser un événement d'envergure en amont d'un autre organisé au plan institutionnel (par exemple le Conseil européen de mars 2012) qui donnera plus de poids aux messages des acteurs de l'économie sociale
5. examiner les stratégies dans d'autres secteurs (secteur bancaire par exemple) et d'autres acteurs (Eurefi)
6. se focaliser plus sur l'axe opérationnel en participant à des programmes européens de financements
7. exploiter le réseau et le contact au plan européen (prendre contact avec Othmar KARAS (PPE, Autriche) député engagé en faveur de l'économie sociale.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale accueillera le 5 avril Monsieur Grégoire Schöller, responsable des questions de l'économie sociale au sein du cabinet du commissaire Michel Barnier.